



Propos diffamatoires énoncés dans un cadre familial

Par **bribri_old**, le **23/08/2007** à **21:34**

je suis en societe avec mon frere et ma soeur ,une societe civile d'exploitation viticole . rnNous avons du materiel (tracteurs) entrepose derriere ma maison . rnor debut juin il y a eu une tentative de vol sur un des tracteurs rnLe coupable ou les coupables n'ont pas ete pris et il y a eu des reparations importantes ...rnPbme mon frere porte des accusations sans preuve et dit que c'est mon "jules" qui a fait cela ... Propos énoncés devant ma soeur qui est également du même avis devant moi uniquement . Depuis il a recommencé une autre fois au téléphone . Ce qui m'ennuie c'est que c'est profondément injuste et faux . Mon ami n'a pas besoin d'un tracteurrnSi mon frère fait la même chose ailleurs ,je suis choquée car mon ami est entrepreneur de maçonnerie , toute rumeur peut nuire à sa réputation . Que me conseillez vous ?

Par **Dinah**, le **27/08/2007** à **16:30**

Bonjour.rnrnVotre ami peut s'il le souhaite porter plainte pour diffamation. Les propos ayant été énoncés dans un cadre privé, il s'agit d'une contravention, et donc si l'infraction est retenue votre frère sera condamné à une amende.rnrnJe vous conseille quand même de bien peser les intérêts de chacun avant d'aller porter plainte : en effet d'après ce que vous dites le climat familial est déjà assez tendu, inutile d'en rajouter, d'autant que cela nuierait encore plus à la société.